

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Simplification des élections des représentants des parents d'élèves Question écrite n° 13839

Texte de la question

M. Frédéric Valletoux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves et leur nécessaire simplification. Bien évidemment, il ne s'agit pas de remettre en cause l'intérêt, aussi bien pour les parents que pour les établissements scolaires, d'élire des représentants. En effet, ceux-ci sont précieux afin de permettre aux parents de s'investir pleinement dans la vie de l'école et surtout d'instaurer un lien de confiance avec les familles. Néanmoins, l'organisation des élections demeure une procédure lourde et chronophage pour les directeurs d'école et parents d'élèves. Dans la période déjà chargée de la rentrée, il faut ainsi préparer le matériel de vote, procéder aux élections, au dépouillement puis à la saisie des résultats. Pourtant, dans de très nombreux établissements scolaires, une seule liste est candidate et les noms des futurs représentants sont donc connus avant même la tenue du scrutin. Face à ce constat, à l'important gaspillage de papier et coût financier qui en résulte, il souhaiterait savoir s'il était prévu d'exempter d'élection les établissements pour lesquels une seule liste s'est portée candidate.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Valletoux

Circonscription: Seine-et-Marne (2e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13839 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 décembre 2023, page 11386

Question retirée le : 12 mars 2024 (Fin de mandat)